



Règlement de course 2023

1. Généralités

Nouveautés :

Sur la Funpop mini-Diabolique, il n'y aura qu'une catégorie hommes et une catégorie dames, pas de catégories juniors. Le comité se réserve la possibilité de récompenser la meilleure équipe juniors sur ce parcours.

Sur la Funpop Verticale, compte tenu de la très faible participation les années précédentes dans ces catégories, il n'y a plus de catégories « écoliers » qui est fusionnée avec les catégories Funpop Dames ou Hommes. La catégorie « raquettes » est maintenue, aura son classement au temps, mais pas de podium.

2. Les parcours

- Verticale : sur le domaine skiable (Diablerets - Les Mazots)
dénivelé positif : environ 550 m
- mini-Diabolique : en terrain alpin, secteur Isenau - Palette
environ 1300 m de dénivelé positif total, avec portage
mais sans passage aérien
- Diabolique : en terrain alpin, secteur Isenau - Palette - Arnehorn
environ 1950 m de dénivelé positif total, avec portage
et passage d'arête sécurisé
- super-Diabolique : en terrain alpin, secteur Isenau - Palette - Arnehorn
environ 2400 m de dénivelé positif total, avec portage
et passage d'arête sécurisé

Le départ de la verticale aura lieu au village des Diablerets, à proximité de la Maison des Congrès et l'arrivée au restaurant des Mazots.

Le départ et l'arrivée des courses longue distance auront lieu au village des Diablerets, à proximité de la Maison des Congrès.

Les points de passage obligatoires figurent sous "postes de contrôle" sur les plans de situation.

Les parcours seront balisés de la manière suivante :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| montées : | drapeaux verts |
| descentes : | drapeaux rouges |
| passages à pied, portages : | drapeaux jaunes |
| endroits dangereux : | signaux "danger" |

Chaque coureur est responsable de s'être informé quant au parcours le concernant et de s'orienter aux bifurcations. Aucun dédommagement ne sera accordé à une équipe qui se tromperait à une bifurcation.

3. Les courses

Diverses possibilités s'offrent aux coureurs, soit :

3.1. La "Diablerets 3D"

Courses par équipes de 2 ou 3 coureurs (formations féminines, masculines, mixtes) combinant :

la verticale (temps moyen des 2 ou des 3 coureurs)

+ la course longue distance par équipes (temps pris au passage du 2^e, respectivement du 3^e coureur sur la ligne d'arrivée)

Pour la course longue distance, les juniors filles et garçons font le parcours mini-Diabolique. Les autres catégories font le parcours super-Diabolique.

Age minimal :

15 ans pour les juniors filles et garçons (2003 à 2008)

21 ans pour les autres catégories (2002 et avant)

3.2. FunPop Verticale

Course individuelle courue en nocturne, à skis ou en raquettes

Course d'environ 550 m de dénivelé positif (Diablerets-Mazots)

Age minimal : 10 ans (2013 et avant)

3.3. FunPop mini-Diabolique (environ 1300 m de dénivelé positif total)

Course de ski-alpinisme de longue distance par **équipes de 2 ou 3 personnes** (formations féminines, masculines, mixtes)

Age minimal : 15 ans (2008 et avant)

3.4. FunPop Diabolique (environ 1950 m de dénivelé positif total)

Course de ski-alpinisme de longue distance par **équipes de 2 ou 3 personnes** (formations féminines, masculines, mixtes)

Age minimal : 21 ans (2002 et avant)

3.5. FunPop super-Diabolique (environ 2400 m de dénivelé positif total)

Course de ski-alpinisme de longue distance par **équipes de 2 ou 3 personnes**

Age minimal : 21 ans (2002 et avant)

3.6. Swiss Cup CAS longue distance par équipe (ouverte uniquement aux licenciés)

Course de ski-alpinisme par **équipes de 2 personnes**

sur le parcours super-Diabolique pour toutes les catégories

Pour l'essentiel, le règlement est celui de la Swiss Cup CAS et Championnats suisses CAS de ski-alpinisme (RSC-CAS)

4. Catégories

4.1. Diablerets 3D

(même classement, que l'équipe soit composée de 2 ou de 3 coureurs)

1. Juniors filles (2003 à 2008)
2. Juniors garçons (2003 à 2008)
3. Dames (2002 et avant)
4. Hommes (2002 et avant)

Les équipes mixtes seront classées dans la catégorie la moins favorable selon l'art. 2.5 RSC-CAS.

4.2. FunPop

5. FunPop Verticale Dames (2013 et avant)
6. FunPop Verticale Hommes (2013 et avant)
7. FunPop Verticale en raquettes (2013 et avant) (sans podium)
8. FunPop mini-Diabolique dames (2008 et avant), 1 seul classement que ce soit une équipe de 2 ou de 3 coureurs
9. FunPop mini-Diabolique hommes (2008 et avant), 1 seul classement que ce soit une équipe de 2 ou de 3 coureurs
10. Fun Pop Diabolique dames (2002 et avant), 1 seul classement que ce soit une équipe de 2 ou de 3 coureurs
11. Fun Pop Diabolique hommes (2002 et avant), 1 seul classement que ce soit une équipe de 2 ou de 3 coureurs
12. Fun Pop super-Diabolique dames (2002 et avant), équipes de 2 ou 3 coureurs non licenciés
13. Fun Pop super-Diabolique hommes (2002 et avant), équipes de 2 ou 3 coureurs non licenciés

4.3. Swiss Cup CAS Verticale (licenciés uniquement)

14. U16 filles (2007 à 2013)
15. U16 garçons (2007 à 2013)
16. U18 filles (2005-2006)
17. U18 garçons (2005-2006)
18. U20 filles (2003-2004)
19. U20 garçons (2003-2004)
20. U23 dames (2000 à 2002)
21. U23 hommes (2000 à 2002)
22. Seniors dames (1979 à 1999)
23. Seniors hommes (1979 à 1999)
24. Master dames I (1969 à 1978)
25. Master hommes I (1969 à 1978)
26. Master dames II (1968 et avant)
27. Master hommes II (1968 et avant)

4.4. Swiss Cup CAS longue distance par équipes (licenciés uniquement)

28. U23 dames (2000 à 2002)
29. U23 hommes (2000 à 2002)
30. Seniors dames (1979 à 1999)
31. Seniors hommes (1979 à 1999)
32. Master dames I (1969 à 1978)
33. Master hommes I (1969 à 1978)
34. Master dames II (1968 et avant)
35. Master hommes II (1968 et avant)

Les coureurs des équipes concourant pour la Diablerets 3D seront aussi classés

- avec ceux de la FunPop Verticale
- avec ceux de la FunPop super-Diabolique pour les patrouilles de 2 ou 3 personnes non licenciées
- avec ceux de la Swiss Cup CAS pour les patrouilles de 2 personnes licenciées

5. Inscriptions / enregistrement / programme

Pour la Diablerets 3D, les inscriptions se font pour l'ensemble des 2 courses.

Pour les courses FunPop et Swiss Cup CAS, les inscriptions se font séparément.

Les inscriptions, et le programme sont à disposition sur le site www.diablerets3d.ch.

Le nombre d'inscriptions n'est pas limité sur la Diablerets 3D et la Swiss Cup CAS. Il est arrêté à 150 équipes sur le total des courses FunPop longues distances.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée du dossier complet, paiement compris. Les inscriptions à la Swiss Cup CAS sont ouvertes 1 semaine avant celles des catégories FunPop.

Le dernier délai des inscriptions par internet est fixé au mercredi 1er mars 2023 à 23h59

Les inscriptions sur place sont possibles avec une surtaxe de CHF 5.- par coureur pour la verticale et de CHF 20.- par coureur pour les courses longue distance.

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisateur à communiquer son adresse au photographe officiel de la course ainsi qu'exceptionnellement à un organisateur de manifestation sportive ou à un sponsor. Chaque participant autorise l'utilisation de son image dans la liste de résultats ou sur tout autre imprimé ou site internet directement lié à la Diablerets 3D.

6. Organisation

Tous les départs auront lieu en ligne.

Les coureurs licenciés seront positionnés aux avant-postes sur la ligne de départ.

En cas de forte participation ou pour respecter les normes du moment, l'organisation se réserve le droit de faire plusieurs départs.

Sur les parcours longue distance, en cas d'abandon d'un coéquipier l'équipe ira au poste de contrôle ou au poste de sécurité le plus proche et suivra les directives des commissaires de course.

Pour être classée, l'équipe doit arriver au complet.

Une équipe inscrite à 3 coureurs avant le départ de la Verticale ne pourra pas, après défaillance d'un des coureurs, basculer dans la catégorie "équipe à 2 coureurs" pour le classement général de la Diablerets 3D. Elle pourra cependant prendre le départ en catégorie Swiss Cup CAS (si coureurs licenciés) ou FunPop longue distance.

Pour l'épreuve longue distance (super-Diabolique, Diabolique et mini-Diabolique) les temps limites mentionnés sur les descriptions des parcours et/ou annoncés au briefing avant le départ devront impérativement être respectés.

Il n'y aura pas de briefing le soir précédant les courses. Les éventuels changements seront annoncés sur notre site internet et les informations essentielles seront diffusées sur écran dans la Maison des Congrès dès le samedi matin.

7. Matériel

Selon la liste figurant sur le tableau annexé

L'organisation pourra faire en tout point du parcours des contrôles de l'équipement. Une équipe qui n'aurait pas le matériel exigé se verra pénalisée ou même, en cas de faute grave, disqualifiée.

Le matériel mentionné sur la liste ad hoc jointe au règlement est le matériel maximum exigible, dont tout coureur doit pouvoir disposer le jour de la course. Selon les conditions météo et le parcours retenu au final (éventuel parcours de remplacement), le comité se réserve le droit d'alléger l'équipement obligatoire. Les participants en seront informés sur notre site internet et dans la Maison des Congrès.

ATTENTION : pour être en accord avec le règlement de la Swiss Cup CAS, certains éléments du matériel devront, pour toutes les catégories, répondre aux normes suivantes :

- Longe de via ferrata dûment homologuée UIAA 128
- Casque binormé (ski + alpinisme) UIAA 106 et EN 1077 class B ou EN 12492 et EN 1077 class B
- DVA avec 3 antennes (la liste des DVA non conformes figure en annexe au règlement)
- Pelle à neige selon règlement Swiss Cup CAS
- Sonde avalanche (min. 240 cm, diam. 10 mm)
- Baudrier UIAA 105

Ces points pourront être contrôlés à tout moment avant et pendant la course ainsi qu'à l'arrivée.

8. Ravitaillement

2 postes de ravitaillement officiels sont prévus sur les parcours super-Diabolique et Diabolique :

- a) Alpage d'Isenau
- b) Sazième

Pour le parcours de la mini-Diabolique, il n'y aura qu'un poste (Alpage d'Isenau).

Cas échéant, sur les parcours de remplacement, il n'est en principe prévu qu'un seul ravitaillement.

En plus, un ravitaillement sera à disposition à l'arrivée de chaque course, à la Maison des Congrès.

Le ravitaillement en course par des tiers est autorisé, **sauf dans les aires de contrôle.**

10. Assurance

Conformément à l'art. 2.8 (RSC-CAS), chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause. Il est très recommandé de conclure une assurance assistance par hélicoptère.

11. Pénalités / disqualification

Des pénalités seront infligées aux équipes notamment pour :

- Contrôle anti-dopage positif
- Départ avant l'heure fixée par les organisateurs
- Non-passage à un poste de contrôle
- Non-respect des consignes de sécurité
- Entrave à la progression d'une équipe
- Tout matériel de sécurité manquant ou non-conforme (voir liste RSC-CAS art. 4.2 et 4.3)
- Tout irrespect ou insulte envers coureurs, bénévoles et organisateurs
- Tout objet demandé par l'organisation et manquant au contrôle
- Non-respect des conditions de port du dossard
- Équipe incomplète au départ des points de contrôle
- Abandon de matériel ou de détritrus
- Coureur ne portant pas son propre sac
- Equipe aidée par une tierce personne

Toutes les pénalités seront prononcées par le Comité de course et pourront être graduées de 30 secondes jusqu'à la disqualification sur la base du tableau des pénalités figurant en annexe du RSC-CAS.

Le coureur est responsable de contrôler si une pénalité lui a été infligée 15 minutes après son arrivée (voir art. 3.13 RSC-CAS)

12. Environnement

Notre manifestation se veut particulièrement attentive à la protection de l'environnement. L'usage d'hélicoptères sera réduit au strict minimum (sécurité, sauvetage)

Les coureurs sont rendus attentifs à l'art. 6 RSC-CAS qui sera appliqué avec rigueur (risque de disqualification en cas d'abandon de déchets notamment)

13. Récompenses et classements

13.1. Podiums

Pour qu'un podium soit proclamé, la catégorie en question devra comporter au moins 3 coureurs pour ce qui concerne la Swiss Cup CAS et 5 coureurs pour les autres classements. Dans le cas contraire, la catégorie sera fusionnée selon les règles de l'art. 2.6 RSC-CAS.

Après la verticale, un podium sera proclamé pour chacune des 2 catégories Funpop et des 14 catégories Swiss Cup CAS mentionnées aux art. 4.2 et 4.3 du règlement (points 5 à 6 et 14 à 27)

Après les courses longues distances, vers midi, un podium sera proclamé :

- pour les 4 catégories de la Diablerets 3D selon l'art. 4.1 du règlement (points 1 à 4)
- pour les 8 catégories de la Swiss Cup CAS selon art. 4.4 du règlement (points 28 à 35)
- pour les 6 catégories de la FunPop selon art. 4.2 du règlement (points 8 à 13)

Les équipes mixtes (mélange de catégories du même sexe ou de sexes différents) seront classées dans la catégorie la moins favorable sur la base de l'art. 2.5 RSC-CAS.

13.2. Prix souvenir

Chaque participant recevra un prix souvenir

13.3. Récompenses

Les prix ne seront donnés qu'aux coureurs présents sur le podium

14. Compétences

Pour des raisons de sécurité notamment, l'organisation pourra apporter au programme et aux parcours toute modification qu'elle jugera utile.

L'organisation pourra prévoir si nécessaire des neutralisations de temps en cours d'épreuve.

Afin de garantir le déroulement de la compétition, pour les courses longues distance une solution de remplacement est d'ores et déjà envisagée, avec des parcours intéressants et techniques de l'ordre de 2300 m de dénivelé pour la super-Diabolique, respectivement 1900 et 1300 pour les 2 autres parcours.

Si l'une ou l'autre épreuve ou au pire l'ensemble des épreuves devaient être annulées, l'organisation remboursera les frais d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit de partager les adresses des coureurs avec d'autres organisations en relation avec le sport de montagne.

15. Responsabilité

En cas d'accident, les organisateurs et bénévoles de la Diablerets 3D déclinent envers les concurrents, spectateurs ou tiers toute responsabilité directe ou indirecte.